

Une étude sur la politique linguistique en France

YE Jianru^{[a],*}

^[a]Département de français, Université des Etudes étrangères du Guangdong, Guangzhou, Chine.

* Corresponding author.

Received 17 September 2019; accepted 19 November 2019

Published online 26 December 2019

Résumé

Le français est une des langues de travail des Nations-Unies et de nombreuses organisations internationales, il est la langue parlée par les peuples du monde entier sur les cinq continents. En tant qu'ancienne langue diplomatique, le statut du français a connu des hauts et des bas et a été affecté par l'anglais. Son influence internationale actuelle n'est plus aussi bonne qu'auparavant. À travers l'étude des politiques linguistiques à différentes époques en France, nous pouvons voir les efforts du gouvernement français pour consolider le statut de français, améliorer l'influence française et purifier le français.

Mots-clés: France ; Politique linguistique ; Influence

Ye, J. R. (2019). Une étude sur la politique linguistique en France. *Studies in Literature and Language*, 19(3), 105-110. Available from: <http://www.cscanada.net/index.php/sll/article/view/11441>
DOI: <http://dx.doi.org/10.3968/11441>

La politique linguistique est la réglementation administrative du gouvernement sur le statut, le développement et l'utilisation de la langue et des lettres, elle est une manifestation des politiques reflétant l'attitude du gouvernement à l'égard des questions linguistiques sociales et faisant partie d'une politique générale du pays. (Chen, 2005, cité par Guo, 2009) Le français est l'une des langues les plus populaires au monde, il était porteur de gloire et a connu des récessions. Face aux menaces d'autres langues, la politique de la langue française a été constamment ajustée: pour promouvoir le français, la France ne ménage aucun effort. La politique linguistique française et l'expérience en promotion linguistique méritent nos recherches et références.

1. GESTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le français appartient à la branche des langues romanes des langues indo-européennes de la romance et est l'une des langues romanes les plus populaires au monde. Plus de 80 millions de personnes dans le monde utilisent le français comme langue maternelle et près de 200 millions de personnes l'utilisent dans la vie quotidienne. C'est la langue officielle de nombreuses régions ou organisations, telles que les Nations-Unies, l'Union européenne, les Jeux olympiques, etc. Dans la société actuelle, le français vient en deuxième position après l'anglais et est devenu l'une des langues étrangères les plus utilisées, avec des pays et des régions utilisant le français sur les cinq continents. Bien que le nombre de francophones dans le monde soit derrière le chinois, l'anglais, l'hindi, l'espagnol, l'arabe et même le japonais et le bengali, cela ne signifie pas pour autant que le statut du français soit inférieur à celles indiqués ci-dessus. Cette situation résulte de divers facteurs tels que l'histoire, la culture, la géographie et la politique.

La gestion de la langue par le gouvernement français commença en 1539 avec l'Ordonnance de Villers-Cotterêts: les dossiers juridiques et les décisions de justice ne pouvaient être écrits qu'en français. Depuis lors, la France avait sa propre langue nationale et le latin fut remplacé comme langue légale française et langue officielle. (Sporsky, 2009, p.76) Dix ans plus tard, les Français organisèrent spontanément un mouvement de protection du français à grande échelle: les membres de la Pléiade proposèrent l'idée d'unifier la langue nationale, promouvant le développement de la langue ainsi que la littérature. La France était à l'époque dans un modèle bilingue: le latin vulgaire et le français coexistaient. Et il y avait encore beaucoup de langues locales.

En réponse à la crise de sécession, le Cardinal Richelieu adopta au début du XVIIe siècle divers moyens pour renforcer la centralisation, notamment la gestion de la langue. Au lieu de prendre un ordre exécutif pour

gérer le français, il construisit l'Académie française. L'Académie française adopta un modèle d'élite depuis sa création. Richelieu invita des intellectuels à former un petit club privé pour construire l'équipe de l'Académie française. Le collège fut rapidement approuvé par le Parlement de Paris, devenu responsable du développement du français et de la révision linguistique des livres français. Plus tard, ce groupe universitaire fut soutenu par le législateur français et d'autres départements. Par le biais de l'Académie française, le gouvernement français réalisa l'hégémonie du français en France et la promotion du français, notamment chez les élites françaises.

On renforçait le sens de l'identité nationale des personnes à travers la même langue, et ce sens de l'identité nationale renforçait en revanche les sentiments des gens à l'égard de cette langue. Face à la crise de sécession et aux troubles internes et externes, la promotion du français aida le peuple français à surmonter les difficultés dans une certaine mesure et à préserver l'unité du pays. Et on doit tout cela aux élites qui maîtrisaient les outils du langage et jouissaient d'une certaine réputation parmi les Français moyens. Avec le soutien du gouvernement et du roi, elles pouvaient mener un grand nombre d'activités artistiques, vulgariser le français, promouvoir la diffusion de l'art et améliorer le statut du français dans le pays. Les dirigeants s'en aperçurent et augmentèrent leurs investissements dans le domaine de la littérature et de l'art. Cette tendance atteignit son apogée pendant la période Louis XIV: il finança un grand nombre d'écrivains et même de scientifiques, faisant de la littérature et de l'art français un chef de file en Europe, et le français devint un langage diplomatique de facto en Europe.

Malgré cela, le français n'atteignit pas vraiment l'hégémonie au sein de la France et diverses langues locales en France étaient toujours protégées. À la Conférence constitutionnelle française de 1790, la France accepta un système bilingue, par le biais de plusieurs décrets, soutenant la traduction du contenu écrit en français dans les langues locales et augmentant les salaires des enseignants bilingues. (Sporsky, 2009, p.75) Mais cette protection a également été affectée, en particulier par certains partisans centralisés qui croyaient que le français est la langue française et que les Français devraient parler français. Cette idéologie dominait toujours en France.

Pendant la Révolution française, sous la pression extérieure, la France devait s'unir contre l'ingérence des pays européens et la langue devint un symbole important de l'unité du peuple français. Dans la Révolution française, qui affichait la liberté et l'égalité, le langage utilisé devrait être la liberté des personnes. Mais après l'arrivée au pouvoir des Jacobins, ils croyaient que l'égalité avait une valeur plus grande que la liberté. (Sporsky, 2009, p.75) Seul un pays unifié peut offrir l'égalité des chances et une langue commune peut favoriser les échanges entre les citoyens de tout le

pays. L'éducation était donc vitale et devenue l'une des responsabilités les plus importantes de ce pays. Grâce aux efforts de Richelieu et de l'Académie française, et au ferme soutien de Louis XIV, le français devint la langue courante de l'élite française et la seule option pour parvenir à une éducation égale. Par conséquent, lors de la Révolution française de 1794, la France promulgua une série de décrets pour renforcer davantage le pouvoir du français. (Sporsky, 2009, p.76) Ces décrets exigeaient la conversion des écoles religieuses en écoles publiques, tandis que les écoles publiques devaient enseigner en français et interdire l'utilisation de l'allemand et d'alsacien dans les écoles publiques de l'Alsace ainsi que d'autres langues locales dans d'autres régions françaises. Cette politique ne fut finalement pas appliquée en raison du manque d'enseignants.

Mais les Français n'avaient jamais abandonné. Le décret Ferry fut adopté sous la Troisième République en 1881. (Dai, 2010) Le ministre français de l'Éducation de l'époque, Ferry, ordonna la mise en œuvre de l'enseignement obligatoire gratuit. La mise en œuvre de ce projet de loi découlait en partie de la guerre de 1870. L'opinion publique française estimait que l'éducation meilleure des soldats allemands que les soldats français est l'une des raisons de la défaite de la France. Mais en fait c'est plutôt la continuation du concept d'égalité jacobine pendant la Révolution française: promouvoir l'égalité entre les peuples de la République et amener les élèves dans la même langue et la même culture selon un schéma unifié, dans le but d'éliminer la diversité et de renforcer l'identité nationale. Le décret Ferry exigeait que tous les enfants français d'âge scolaire devaient être scolarisés dans l'école primaire. La langue d'enseignement était le français et tous les enfants pouvaient obtenir leurs connaissances et se développer à travers l'apprentissage du français. Le français était à la fois une langue d'enseignement et un objectif de l'enseignement. L'une des responsabilités de l'éducation publique dans toute la France consistait à apprendre le français aux Français en peu de temps. (Dai, 2010) Depuis lors, les dialectes et autres langues de la France furent affaiblis d'une façon sans précédente.

En 1925, le ministre français de l'Éducation a critiqué les écoles publiques qui protègent d'autres langues. En 1975, la France a adopté une loi sur l'utilisation du français, qui oblige l'utilisation de français dans les entreprises, les lieux publics, les médias et les secteurs de services publics. L'amendement constitutionnel adopté en juin 1992 stipule que «le français est la langue de la République». Afin de ne pas enfreindre la loi européenne promulguée par l'Union européenne, la France a dû modifier cette loi en 1994 et l'a remplacée par la loi Toubon. La loi stipule que le français est la langue obligatoire sur le marché de la consommation, le lieu de travail, l'éducation, l'audiovisuel, les communications,

les conférences académiques. Les fonctionnaires doivent utiliser un vocabulaire français normalisé. Conformément à la réglementation, tous les produits vendus en France doivent être marqués en français. Toutes les sociétés d'État françaises doivent utiliser le français. Toutes les personnes employées par l'État doivent utiliser le français conformément à la Constitution française, y compris tous les termes approuvés par le Comité de terminologie de leur département. L'application de la loi Toubon a permis de remédier à certaines violations des lois linguistiques en France: en 2006, l'indemnisation de la société General Electric Medical Systems était la première décision judiciaire française en vertu de la loi Toubon.

La gestion de l'Académie française s'est poursuivie et a été renforcée avec le soutien d'autres institutions. L'une des institutions les plus représentatives et les plus influentes est la *Commission à la protection et à la communication du français* et la *Commission internationale francophone*, créée par le président Charles de Gaulle en 1966 pour protéger le français et boycotter l'anglais. Le premier a été renommé *La Délégation générale à la langue française et aux langues de France* en 2001.

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France est chargée de superviser la mise en œuvre des politiques linguistiques par le gouvernement français, de superviser la mise en œuvre de diverses législations linguistiques dans divers secteurs et de promouvoir le français dans le monde. La Délégation est également un département important dans la mise en œuvre de la politique linguistique générale par le gouvernement. D'autres organisations, telles que le Conseil supérieur du français, le Comité général de la terminologie et des nouveaux mots, collaborent avec la Délégation. Le travail principal de ce dernier comprend: prêter attention à la mise en œuvre de la loi sur l'usage du français, garantir le droit des citoyens français d'obtenir des informations en français, fournir des services de traduction en français lors de conférences et de colloques importants, renforcer le rôle du français dans la stabilité et de l'unité sociales, participer à la mise en place de l'examen de certificat de français de base, aider les immigrants à s'intégrer à la société française, promouvoir les mots nouveaux auprès du public, faire prospérer la diversité de la langue et de la culture françaises, maintenir la diversité linguistique mondiale et encourager les écrivains, les dramaturges à créer des œuvres littéraires, pièces de théâtre, chansons, livres, etc., collecter en grande quantité d'informations sur le français, les pays francophones, les langues de la France (linguistique, législation et histoire du français, dictionnaire, vocabulaire professionnel, le statut du français dans le monde, etc.) (Dai, 2010)

Depuis 1970, les ministères français ont mis en place un comité de terminologie chargé de la planification

ontologique des langues, du vocabulaire professionnel utilisé par divers ministères et industries. Le comité est composé de professionnels français et des pays francophones, notamment des journalistes, des linguistes et des experts de secteur. Dans la loi française de 1986, ces institutions ont réaffirmé leur mission: remédier à la vacance du vocabulaire français dans les divers ministères et commissions en France, recommander le vocabulaire français approprié et promouvoir la terminologie normative depuis 1993. (Sporsky, 2009, p.77) Mais le problème est que de nombreux vocabulaires sont obsolètes ou mal adaptés (Ager 1996, cité par Dai, 2010).

Fondée en 1883, L'Alliance française est une agence de promotion de la langue et de la culture, une excellente école dédiée à la diffusion de la langue française. C'est un organisme à but non lucratif qui vise à diffuser la culture française et le français. Tous les présidents français deviennent automatiquement leurs présidents d'honneur. L'Alliance française est réputée pour la qualité de ses cours de français à tous niveaux. À l'heure actuelle, il existe plus de 1040 établissements dans 136 pays et régions, avec plus de 40 000 étudiants. Les cours de l'Alliance française sont différents des universités. Ils sont généralement organisés par le directeur dont le salaire est payé par le ministère des Affaires étrangères français. Jean-Pierre de Launoit, ancien président de l'Alliance française, a déclaré dans une interview: «Nous préconisons le maintien de la diversité culturelle et non la lutte contre l'anglais. Outre les cultures britannique et américaine, Il devrait y avoir d'autres options. »

Dans les années 1960, le statut du français a décliné et son influence a diminué, dont la France était profondément inquiète. Le président français Charles de Gaulle a proposé l'idée de créer une «communauté française». En 1970, l'Organisation internationale de la Francophonie a été créée et 21 pays francophones ont signé une convention en vue de la création d'un bureau de coopération culturelle et technique à Niamey, la capitale du Niger. Le premier Sommet francophone s'est tenu en 1986 et se tient depuis presque tous les deux ans. L'organisation francophone compte 57 membres et 20 observateurs. Le 22 novembre 2016, le 16^e Sommet de la Francophonie (OIF) s'est tenu à Tananariv, la capitale malgache. Il s'agit d'un forum important pour la diversité culturelle et linguistique mondiale, avec un accent particulier sur le renforcement de la coopération avec des organisations internationales afin de s'attaquer au développement de la diversité culturelle et linguistique mondiale.

La taille et la complexité des institutions de gestion de langue françaises sont à couper le souffle: il existe des institutions officielles et semi-officielles, la division du travail est claire et méticuleuse, les ressources financières sont importantes et, même si la croissance économique est faible, les dépenses ne sont toujours pas réduites. Le

budget alloué par le Ministère des affaires étrangères à la promotion de la langue et de la culture en 2003 s'élevait à 2,031 milliards d'euros, soit bien plus que les budgets similaires d'autres pays. L'organisation francophone dispose d'un budget annuel de 200 millions d'euros et les deux tiers sont payés par la France. (Liu, 2014) Un si vaste réseau d'institutions de gestion est unique au monde et mérite notre attention.

2. POLITIQUE LINGUISTIQUE LIEE AU FRANÇAIS (PROMOTION, PROTECTION)

L'Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 était le premier document juridique relatif aux langues en France, suivi de la loi sur la promotion du français de 1794, de la loi de Ferry de 1881 et de la loi sur l'utilisation du français de 1975, de la loi de Toubon de 1994. La promotion et la mise en œuvre de ces projets de loi reflètent l'objectif fondamental de la politique de la langue française: renforcer la position centrale du français en France. Bien qu'en France il existe encore plusieurs langues (selon les statistiques, il y a plus de 500 000 utilisateurs dans 7 langues, dont l'alsacien, le basque, etc.), la plupart des Français acceptent toujours la croyance d'« un pays, une nation, une langue. » (Sporsky, 2009, p.78)

Selon les recherches d'Ager (Ager, 1996, p.207, cité par Sporsky, 2009, p.84), les motivations de la politique linguistique française peuvent être regroupées en quatre catégories: identité linguistique, image linguistique, crise linguistique et équité linguistique. Parmi elles, le sentiment d'identité linguistique est le plus évident. Il est largement admis que la France est l'inventeur du concept d'identité linguistique. Avant la Révolution française, la création de l'Académie française ne devait qu'affaiblir les forces locales et renforcer la royauté. Mais lors de la Révolution, les gens ont découvert que l'identité linguistique était le fondement de la formation de l'esprit national. (Sporsky, 2009, p.84) Afin de maintenir l'unité nationale et de renforcer le sens de l'identité du peuple français, le gouvernement français a pris une série de mesures pour renforcer l'éducation française en France, par le biais de lois et d'autres formes. La loi de la promotion du français de 1794 visait à affaiblir l'influence de la langue locale, évitant la division de l'État, en particulier en Alsace, où l'usage de l'allemand et de l'alsacien est interdit dans l'enseignement. Cette région appartenait officiellement à la France en 1648, où la grande majorité des résidents étaient allemands. Afin de maintenir la position du français, l'enseignement du français, en particulier dans les écoles primaires et secondaires, était un moyen efficace de renforcer l'identité nationale des résidents locaux. Par conséquent, les Allemands ont fait leur tour après la victoire de la guerre de 1870 pour repositionner le statut de l'allemand chez les habitants locaux. Après avoir longuement réfléchi,

le gouvernement français a promulgué la loi Ferry en 1881, qui attaquait fermement d'autres langues locales par le biais de l'enseignement obligatoire gratuit et non religieux, et a pris de nouveau des mesures concrètes pour maintenir la position centrale du français en France. En 1992, le statut hégémonique du français a été inscrit dans la Constitution française et repris dans la loi de Toubon de 1994: «Selon la Constitution, le français est la langue de la République française et le français est un élément essentiel de l'identité et du patrimoine culturel de la République française».

La croyance linguistique en français ne peut que conduire à un résultat regrettable selon lequel les gens pensent que les différentes langues locales de la France sont vulgaires (Judge, 2000, p.73, cité par Sporsky, 2009, p.75). Afin de préserver la pureté du français, une campagne de purification du français a duré plus de 400 ans, marquée par la création de l'Académie française. L'une des fonctions importantes de l'Académie française est d'assurer que la langue française est pure et expressive. Par conséquent, il est nécessaire de supprimer certains mots anciens obscurs et le vocabulaire local contenus en français, ainsi que de supprimer l'argot vulgaire et incongru utilisé par les Français moyens pour assurer l'élégance et l'autorité du français. Aujourd'hui, outre l'Académie française, La Délégation générale à la langue française et aux langues de France, les comités de terminologie de divers ministères assument toujours la responsabilité de purifier le français et de compléter et vulgariser à temps les mots manquants en français moderne.

Mais le français n'a jamais été une langue «pure». Une étude sur environ 5 000 racines françaises indique que plus de 2 000 mots proviennent du latin, plus de 1 000 du grec et 750 de la langue germanique (y compris l'allemand, le néerlandais et le scandinave, surtout l'anglais), environ 100 mots du celtique, plus de 400 mots d'autres langues romanes (italien, espagnol, portugais), 200 mots de la langue sémitique (arabe, hébreu, araméen) et 200 mots parmi d'autres (slave, oriental, fidjien, polynésien, amérindien). Face à la vague de la mondialisation, face à la forte position de l'anglais en tant que langue professionnelle et technologique, de plus en plus de Français n'insistent plus à maintenir la pureté du français. Un exemple simple, la plupart des Français utilisent le mot anglais *e-mail* au lieu du mot français *courrier électronique* recommandé par le comité de terminologie.

Outre la politique de la langue française en France, la politique de la langue française dans d'autres régions est considérée comme l'un des exemples les plus réussis. En plus des pays voisins, le français s'est étendu en Amériques, en Afrique et en Asie avec deux vagues de colonisation. Dans ces colonies françaises, parler français signifie le statut et une supériorité différente. La raison pour laquelle le français peut donner cette impression est étroitement liée à la politique linguistique de la France à

l'étranger. La première caractéristique de la colonisation française a été la tentative d'assimilation des résidents locaux. Comme ces colonies sont considérées comme le territoire de la France d'outre-mer, le français est utilisé dans les secteurs administratif, public et éducatif à tous les niveaux. Les compétences linguistiques requises pour ces postes font référence à la maîtrise du français. Même après l'indépendance, certains pays héritent encore de l'idéologie linguistique véhiculée par les anciens colons français. Ager estime que l'image linguistique semble être une perception externe: « Cette perception externe est une croyance linguistique qu'un pays doit promouvoir sa propre langue à l'étranger afin d'établir une image positive dans le cœur de ceux qui n'ont pas encore adopté la langue de ce pays comme moyen de communication normal. » (Ager, 1996, p.208, cité par Sporsky, 2009, p.84) Les Français méprisent la culture locale. La deuxième caractéristique de la colonisation française est donc la propagation de la culture française qui est considérée comme supérieure et on évite l'utilisation du langage « primitif » (Chumbow et Bobda, 2000, p.42, cité par Sporsky, 2009, p.82). Pour atteindre cet objectif, ils ont mis en place un système éducatif strict d'élite dans les colonies, ouvert des cours de français dans les écoles locales, enseigné les sons parisiens et cultivé des élites sociales proches de la France. Cette politique a été clairement couronnée de succès. Après la Seconde Guerre mondiale, les colonies françaises ont obtenu l'indépendance l'une après l'autre mais les élites nationales qui ont suivi une formation française restent encore très proches de la France, elles ont toujours maintenu des liens étroits avec la France et les Français. Dans la plupart des anciens pays coloniaux, le français est toujours la langue officielle ou la langue courante et l'image linguistique du français est toujours positive.

Les pays francophones établis en 1970 ont entrete nu des liens étroits entre la France et ces pays. La création de cette organisation coïncide avec le déclin du statut international de la France. Alors que la France se rendait compte que son empire et ses pouvoirs étaient révolus et que l'anglais menaçait gravement le statut du français, en réaction à la crise, la France a initié la création des pays francophones et mis en place des comités de terminologie de divers ministères, exprimant « la préoccupation du peuple concernant l'incapacité de la langue de son propre pays à répondre aux besoins de la communication sociale » (Ager, 1996, p.208, cité dans Sporsky, 2009, p.84). L'Académie française est également consciente de cette crise, insiste sur la publication scientifique en français et sur la traduction d'articles d'anglais en français. Ce mouvement a apporté un soutien et une protection importants aux pays et régions francophones, garantissant le statut des utilisateurs francophones de ces pays. Que ce soit le Québec au Canada, la Wallonie en Belgique ou d'autres anciennes colonies françaises, l'effet de ce mouvement est bien évident.

3. D'AUTRES LANGUES EN FRANCE

Depuis que le français a été identifié comme langue officielle de la France, il y a eu d'autres langues locales en France. Avant 1539, la langue officielle française était le latin populaire et s'est progressivement retirée de la scène historique après que Villers-Cotterêts eut ordonné le décret. Cependant, il existe encore diverses langues locales en France et elles sont toujours vivantes dans certaines régions de la France. Les gens se réfèrent souvent à des langues locales, y compris l'alsacien, le basque, le breton, le catalan, le corse, le flamand, l'occitan et certaines en France, des langues utilisées dans les colonies et les anciennes colonies, y compris diverses langues créoles, tahitiennes, kanak et langue d'oïl. (Sporsky, 2009, p.79). On pensait autrefois que ces langues locales constituaient un danger caché qui entravait l'unification de la France et conduisait à la scission de la France. C'est pourquoi les gouvernements français ont réprimé les langues locales. Par exemple, la loi de 1794, la loi de 1881, la modification constitutionnelle de 1992, la loi de Toubon 1994, etc., visent toutes à renforcer le français en tant que langue unique de l'État français.

Le français répond bien aux attentes des Français et est le langage diplomatique de facto depuis près de deux siècles. Cela renforce considérablement la confiance en soi des Français et leur sens d'identité avec le français. Mais avec le déclin du statut de français ainsi que la France, le français est menacé par l'anglais. Afin de protéger le statut du français, la France a pris une série de mesures, notamment la mise en place des institutions gouvernementales de gestion des langues, des comités de terminologie, des agences de promotion du français et la création d'organisations internationales francophones. Ces mesures ont abouti à certains résultats. Cependant, au fur et à mesure que la mondialisation s'intensifie, la France se rend compte également que cette protection du français ou cette promotion sont insuffisantes, il faut s'associer à d'autres langues et cultures pour l'intégrer à la « protection de la diversité culturelle » et répondre conjointement à l'invasion de l'anglais. Ce n'est qu'en respectant la diversité linguistique qu'on pourrait garantir la position relativement importante du français. La France préconise le multilinguisme à l'échelle mondiale, notamment au sein de l'UE. Lors de la présidence française de l'Union européenne en 1995, une résolution a été adoptée pour encourager les écoles des pays de l'UE à enseigner simultanément plus de deux langues étrangères, ce qui a sans aucun doute accru la possibilité que le français soit sélectionné comme deuxième langue étrangère par les étudiants. Le sommet européen de 2002 a pris une autre décision visant à permettre au plus grand nombre possible de citoyens européens de maîtriser deux langues étrangères en dehors de leur langue maternelle. (Liu, 2014) Touché par cela, la politique linguistique en France a également changé et s'est assouplie. En 1951, la France a adopté la loi Deixonne, qui permet aux écoles

françaises d'ajouter le basque, la bretonne et d'autres langues minoritaires à l'enseignement général français. Le projet de loi proposé par le parti communiste français a mis fin au phénomène que depuis longtemps les langues locales n'ont pas leur place en France et sont évincées. Au cours des 200 dernières années, les dialectes français et les langues locales ont été officiellement reconnus pour la première fois. (Dai Manchun, 2010) Depuis lors, la France a également introduit une série de loi visant à renforcer les langues minoritaires, telles que les deux décrets des années 1990 (décret n° 92-234 et décret n° 95-086), réaffirmant le traitement des dialectes par la France. Le décret n°92-234 encourage la mise en place de cours intensifs en langues au début de l'enseignement secondaire afin de renforcer la conscience multiculturelle. Le décret n°95-086 couvre plus de 20 langues minoritaires en France, permettant un enseignement bilingue envahissant et formalisant l'inclusion de l'enseignement des langues locales dans l'éducation nationale. (Dai, 2010)

Malgré cela, depuis la révision constitutionnelle de la France en 1992, elle n'a jamais admis une langue autre que le français. Les professeurs de langues minoritaires dans les écoles françaises sont encore relativement à la traîne. De nombreuses langues locales existent principalement en langue parlée. Le soutien des pouvoirs publics français aux langues locales n'est pas très fort et, sous l'influence de la conjoncture économique et de l'évolution de la structure démographique, de nombreuses langues locales ont progressivement disparu.

CONCLUSION

Langue parlée de longue date, le français a toujours joué un rôle important sur la scène internationale. Dans le

processus de développement du français, afin de maintenir l'unité du pays, d'éviter les divisions et de renforcer la cohésion nationale, le gouvernement français a toujours adopté un moyen rigoureux de renforcer le statut du français en tant que langue nationale par le biais d'une série de lois supprimant d'autres langues locales. Ces mesures ont porté leurs fruits et les Français ont toujours été fiers du français, aiment le français et tiennent à promouvoir le français. Cependant, avec le déclin du statut international de la France, les colonies françaises sont devenues indépendantes et le statut de la langue internationale du français a été remplacé par l'anglais. Afin de relever les défis de l'anglais, de maintenir la pureté du français et d'améliorer le statut international du français, le gouvernement français a adopté divers moyens, notamment la législation, la création d'institutions de gestion des langues, la formation d'organisations internationales francophones, etc., et ne ménage aucun effort pour promouvoir le français dans le monde entier. Ces méthodes ont obtenu certains résultats et valent la peine d'être étudiées en Chine.

REFERENCES

- Dai, M. C., & He, Z. R. (2010). Politiques de la langue française et pratique de la planification linguistique. *Revue de l'Université des Etudes internationales de Xi'an*, (mars).
- Guo, K. Y., & Jin, Z. R. (2009). Les lumières de la politique de protection de la langue française sur la politique de la langue chinoise. *Journal de l'Université Qiqihaer*, (mai).
- Liu, H. D. (2014). La promotion et la révélation de la politique de la langue française contemporaine. *Théorie de Dongyue*, (février).
- Sporsky, B. (2011). *Politique linguistique - Un sujet important en sociolinguistique, traduit par Zhang Zhiguo*. La Presse commerciale.